



Nul n'est censé ignorer la loi. Et, plus que tout autre, les hommes de communication en général, les journalistes en particulier. C'est fou cette imagination débordante que les désinformateurs patentés et grassement payés par Marc Ravalomanana possèdent. Surtout les angéliques GTT.



Cette radio, plus diabolique qu'évangélique, avait déjà été suspendue pour un mois, en janvier 2010

Mais il n'y a qu'une seule vérité -qui vaincra toujours- et Madagascar est un état de droit où tout le monde doit se plier aux textes en vigueur. Nous allons aborder, dans ce dossier, la raison de la fermeture définitive de cette fameuse radio Fahazavana qui fait délirer les rédacteurs champions du monde de la désinformation à-tout-va.



Les « Scoops » du collectif GTT

Comme exemples qui feront école en matière de capacité de nuisance et de désinformation, sur le site des GTT (à vous de trouver l'adresse), on peut lire, à propos de cette radio et pour la journée du 20 mai 2010 :

- 20h00 - Cinq véhicules 4 X 4 bourrés de miliciens et d'éléments du FIS montent actuellement sur Faravohitra, ils ont saccagés la station de Radio Fahazavana et actuellement fouillent le domicile du PRM Marc Ravalomanana.

- 19h30 - Brouillée par intermittence, puis attaquée, la radio Fahazavana lance un appel aux Andriamasom-pokonolona pour les protéger contre les éléments de la HAT. Un escadron mixte Emmoreg-FIS monte vers Faravohitra pour attaquer Radio Fahazavana en ce moment même. Suspension des émissions !

- 17h20 - A la Radio Fahazavana, le Colonel Raymond a lancé un appel à la population pour les rejoindre précisant que la manifestation ne s'arrêtera qu'à la démission de Rajoelina : "tsy misy miala maina eto fa tsy maintsy miala i Andry".



Le lieutenant-colonel Randrianjafy Raymond, appréhendé la nuit même du 20 mai 2010, il sera déféré au parquet ce samedi 22 mai 2010

On ne tiendra plus rigueur de cette liberté d'expression de ce lieutenant-colonel étant donné qu'il a été appréhendé dans la nuit de ce même 20 mai et qu'il était aux soins du commandant Roger Luc, dans une base militaire à Ivato, avant d'avoir été transféré à la caserne d'Anakdilalana où il attend de comparaître pour deux principaux chefs d'accusation : attroupement armé et utilisation d'armes de guerres non autorisée ; refus d'obtempérer et irrespect envers la hiérarchie. Pour remettre les idées en place de ces GTT (Malgaches qui aiment leur patrie), voici les réalités des faits, même si (et je vous parie tout ce que vous voulez puisqu'ils sont payés pour ça) ce sont les insultes et d'autres avatars qui vont pleuvoir.



Les premiers responsables de la CSCA : Nathalie Rabe et Augustin Andriamananoro

A Madagascar, c'est la loi n°90/031 du 21 novembre 1990 qui régit la communication audiovisuelle. Mais, en attendant un code de la communication qui recule à chaque fois que l'on avance (alors qu'il y est prévu un Haut Conseil de l'Audiovisuel ou HCA indépendant), le domaine d'application est dévolu à la Commission Spéciale à la Communication visuelle ou CSCA créée par le décret n°94-133 en date du 22 février 1994. Cette CSCA comprend, entre autres : la Direction de l'Information et de la régularisation des médias ou DIRM représentant l'actuel ministère de la Communication et l'Autorité de Régulation des Technologies de Communications ou ARTC, représentant l'actuel ministère des Télécommunications, Postes et Nouvelles Technologies. Certes organe de contrôle, le pouvoir de décision revient en dernier ressort aux deux ministres de tutelle, en l'occurrence Nathalie Rabe, ministre de la Communication et Augustin Andriamananoro, ministre des Télécommunications, Postes et Nouvelles Technologies.

